

MAIRIE



De

CASSAGNES

**Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque**

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du lundi 23 MAI 2011

Le vingt trois mai deux mil onze à vingt heure trente, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 9

Etaient présents : Mr JURQUET, Mme DESSAINT, Mr LANDIECH, Mr GROUSSET, Mr DUMEAU, Mme VERDIER, Mme CAILHOL., DACHARY Lucie, Mr LOUBIERES

Excusé :, Mr FERNANDEZ, Mr ALADEL

Date de convocation: 13 mai 2011

Date d'affichage: 13 mai 2011

Secrétaire de séance : Sandrine CAILHOL

CLASSEMENT DE L'EGLISE : Monsieur le Maire propose que l'on demande de faire classer complètement l'église aux monuments historiques, le portail roman du 12^{ème} siècle de notre église est inscrit à l'inventaire des monuments historique depuis le 5 octobre 1925.

Le Maire propose au Conseil Municipal l'extension de la protection de l'ensemble de l'édifice de notre église de St Julien. A l'intérieur, les chapiteaux du chœur qui illustrent des scènes diverses ; sur l'arc triomphal : motifs végétaux au nord, adoration des mages au sud.

Sur l'arc doubleau scène de résurrection de Lazare au nord. Les saintes femmes au tombeau au sud. A gauche l'agneau mystique. A droite Saint Michel terrassant le dragon.

Le clocher conserve au niveau de la corniche une série de modillons sculptés alternant avec les métopes perforées. Ornement caractéristique d'une petite famille d'églises Romanes en lisière de l'agenais

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve cette demande

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire

Jean-Claude JURQUET

Acte reçu à la préfecture le

Acte rendu exécutoire le